

de Ste-Anne de la Pocatière, après avoir subi un brillant examen devant le Conseil des arpenteurs à Québec, ont été admis comme arpenteurs. Ces Messieurs ont eu pour patron feu M. Charles F. Roy. Nous leur souhaitons le succès qu'ils méritent dans leur nouvelle carrière.

Nécrologie.

CHARLES-FRANÇOIS ROY

Arpenteur et ancien député du Comté de Kamouraska.

Heureux qui, quand la mort entrouvre un cercueil,
Peut dire : J'ai bien fait, je ne crains plus d'écueil.

La mort semble choisir ses victimes et vouloir nous enlever, l'une après l'autre les personnes qui par leur dévouement, leur charité et l'ensemble de leurs vertus, faisaient l'admiration de tous.

Lorsque, comme nous en avons assez souvent l'occasion, nous passâmes la soirée chez un ami, avec celui dont nous avons aujourd'hui à déplorer la perte, et que nous l'accompagnâmes jusqu'à sa demeure, le 1er avril au soir, la veille du jour des Rameaux, nous étions loin de croire que quelques jours après, la mort le désignerait comme l'un des siens, et que nous aurions aujourd'hui à annoncer à nos lecteurs que ce chrétien exemplaire, qui a édifié la paroisse par sa piété, ses vertus et ses bonnes œuvres, repose aujourd'hui dans le caveau de l'Église paroissiale, à côté de son épouse dont il a si amèrement regretté la perte et d'un fils qu'il a si tendrement aimé.

Le jour des Rameaux, il assistait à une messe basse et il eut alors, pour une dernière fois, le bonheur d'approcher de la sainte table pour s'y nourrir du pain des forts, y recevoir la sainte communion. Rendu chez lui, il fut atteint d'une seconde attaque de paralysie qui devait le conduire au tombeau, quoique sa robuste santé pouvait nous faire espérer de le compter encore plusieurs années dans nos rangs qu'il honorait.

Malgré les douleurs atroces qu'il a endurées, ceux qui ont assisté à ses derniers moments n'ont pu qu'être édifiés de son parfait abandon aux décrets de la Divine Providence. " Quoique vous fussiez, disait-il aux médecins qui le soignaient, je suis un homme mort ; Dieu, dans ses décrets, a jugé que je devais mourir, pour le plus grand bien de mes enfants qu'un excès de bonté de ma part pourrait trop m'attacher, et leur faire manquer une vocation religieuse qui put leur assurer un bonheur éternel. Pour ma part je suis en paix avec mon Dieu, et j'ai confiance qu'il me recevra dans son royaume céleste et qu'il prendra soin de mes enfants. "

Le jour de Pâques, à minuit, il reçut le Saint-Viatique, et il répondit avec la plus grande fermeté aux prières que le prêtre y faisait, avec cet abandon et cette assurance d'une âme qui entrevoit déjà les jouissances de ceux qui avant tout ont cherché le royaume de Dieu qu'ils ont su mériter par leurs bonnes œuvres et leurs vertus. Quelques heures après, M. Roy perdait complète connaissance jusqu'au moment où il rendit le dernier soupir, jeudi, le 13 courant, à 11 heures A. M.

Cinq jours se sont écoulés depuis le moment de la mort de M. Roy jusqu'au jour de ses funérailles, et tout le temps ses amis n'ont cessé d'aller prier auprès de ses dévotionnelles mortelles. La mort elle-même hésitait à accomplir son œuvre de destruction, car ses traits se sont conservés comme s'il eût été à l'état de sommeil, l'odeur cadavérique ne se faisait même pas sentir ;

la mort respectait un corps qui avait renfermé une âme pure et si attachée à son divin créateur.

M. Roy naquit le 14 septembre 1835, et fit ses études classiques au Collège de Ste-Anne. Ses études terminées, il embrassa la profession de l'arpentage. De 1865 à 1869, M. Roy remplissait les fonctions d'agent de colonisation dans le district de Gaspé. En 1869, il fut prié de remplir une vacance partielle à l'Assemblée Législative de Québec. En 1871, il fut élu par acclamation, et il fut élu de nouveau aux élections générales de 1875. Lorsque l'Hon. M. Pelletier fut nommé sénateur, M. Roy abandonna l'Assemblée Législative de Québec et se porta candidat au Parlement Fédéral, et le 19 février 1877, il était déclaré élu comme député à la Chambre des Communes.

M. Roy est le frère des docteurs Saluste Roy, de St-Jean Port-Joli, et de F. E. Roy, l'un des propriétaires de l'asile de Beauport. Il avait eu le malheur de perdre, il y a trois ans, sa femme C. M. C. Sasseville, de Gaspé, et sœur de M. le curé de Ste-Foye.

Nous n'avons pas à parler de ce qui touche la vie entière de M. Roy, de sa loyauté en affaires et de ses soins à remplir ses mandats comme député à Québec et à Ottawa.

Nous n'entreprendons point de faire ressortir ici cet heureux ensemble de qualités qui faisait de ce vertueux citoyen un homme si affable dans ses manières, si bienveillant dans ses relations, si dévoué dans ses procédés.

La mort de M. Roy nous fait perdre à tous un ami estimé et cher, à la société un des plus beaux ornements, au pays un de ses citoyens les plus utiles, à la religion un modèle de vertu et de piété.

Nous allons sentir le vide qu'il fait dans notre paroisse par l'absence de ses sages conseils.

quel précieux héritage n'a-t-il pas laissé à ses enfants désoles, à la société dans l'exemple de la vie honorable et utile d'un citoyen qui, par ses actions de tous les jours, a su glorifier sa religion et son pays !

C'est une grande perte pour les siens, pour tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître et pour notre agriculture au progrès de laquelle il était si dévoué, et qui lui avait fait accepter avec la plus grande joie, quelques jours seulement avant de mourir la charge de membre du Conseil d'agriculture ; joie qu'il nous a manifestée en nous disant que depuis longtemps il avait désiré faire partie du Conseil d'agriculture, et qu'il était heureux d'être en état de rendre service à la classe agricole qu'il affectionnait et qu'il désirait voir prospérer.

De telles pertes se font longtemps sentir dans la société où elles arrivent, et c'est en rendant publique la vie de ces hommes qu'on leur prépare des successeurs. Rappeler les mérites de ceux qui ne sont plus est non-seulement une dette de reconnaissance, c'est encore une invitation à les imiter pour ceux qui jouissent encore de la vie.

La mémoire de M. Roy vivra longtemps parmi nous avec un concert de justes éloges.

Que la belle âme de celui dont nous regrettons si vivement la perte reçoive le prix de son mérite, et qu'elle se réjouisse d'avoir laissé dans la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière le modèle d'une vie exemplaire : c'est un flambeau laissé sur le chemin de la vie dont il éclairera la marche.

Les funérailles de ce digne citoyen, qui eurent lieu mardi, le 18 avril courant, nous disent en quelle estime il était parmi le clergé et les citoyens. La religion et le pays lui devaient un hommage, et on peut dire qu'il lui a été rendu dignement le jour de ses obsèques. Ses amis de Ste-Anne devaient lui payer